

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 650/2016
Date: 8 juin 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 733355
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2015 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) sont définis dans la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne, dans le mandat de prestations du 11 décembre 2013 attribué par le Conseil-exécutif à la PHBern pour les années 2014 à 2017 (ACE 1686/2013), ainsi que dans le mandat de prestations confié le 31 octobre 2014 par la Direction de l'instruction publique à la PHBern pour les années 2015 à 2017 dans le domaine de la formation continue.

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la PHBern a fourni de bonnes prestations en 2015. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- En 2015, la PHBern a fêté son dixième anniversaire. Elle s'est développée avec succès ces dix dernières années et s'est bien établie dans le canton.
- Lors de l'année d'études 2015-2016, la PHBern a accueilli 2478¹ étudiants et étudiantes (date de référence : 15 octobre 2015) dans les filières de formation initiale (filières des degrés préscolaire et primaire, des degrés secondaires I et II et de l'enseignement spécialisé), ce qui la classe au rang de troisième plus grande haute école pédagogique du pays (année précédente : 2466¹ étudiants et étudiantes).
- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons dans les filières de formation initiale de la PHBern (810 au 15 octobre 2015, exception faite des formations postgrades et des formations complémentaires) est, comme les années passées, bien supérieur à celui des étudiants et étudiantes bernois qui fréquentent ces mêmes filières dans d'autres hautes écoles pédagogiques suisses (279 au 15 octobre 2015).

¹ Etudiants et étudiantes des filières ordinaires, y compris étudiants et étudiantes des formations postgrades et des formations complémentaires qui ne suivent pas de filière ordinaire en parallèle



- Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), les titulaires d'une maturité spécialisée option pédagogie sont admis sans examen aux études de l'*Institut Vorschulstufe und Primarstufe* de la PHBern depuis le semestre d'automne 2015.
- Dans les filières de formation initiale, les objectifs de prestations relatifs à la procédure d'admission sur dossier ainsi qu'à la procédure de validation des acquis de l'expérience définis dans le contrat de prestations conclu avec le Conseil-exécutif ont été mis en œuvre en 2015 après de longs travaux préparatoires.
- La création de centres de didactique disciplinaire par la PHBern en collaboration avec d'autres hautes écoles mérite d'être soutenue notamment en raison des synergies qui en résultent.
- Le nombre de participants et participantes aux formations continues destinées aux membres du corps enseignant, aux directions d'école et aux écoles a de nouveau légèrement reculé par rapport aux années précédentes. Il est cependant réjouissant que les mesures d'économies n'aient pas eu de conséquences négatives sur la qualité des formations dispensées par la PHBern. Cette dernière propose toujours les offres de formation continue jugées importantes par le canton et la bonne collaboration mise en place avec la Direction de l'instruction publique (p. ex. pour l'introduction du Lehrplan 21 et pour le thème crucial des médias et de l'informatique) s'est poursuivie.
- La restructuration entamée en 2015 dans le domaine de la recherche, du développement et de l'évaluation est considérée comme pertinente et l'accroissement des efforts visant à acquérir des fonds de tiers est très apprécié.
- Durant l'exercice 2014, les coûts annuels par équivalent plein temps d'un étudiant ou d'une étudiante suivant une formation initiale à la PHBern (valeur moyenne de l'ensemble des filières de formation initiale) se situaient en deçà de la moyenne nationale. Si l'on considère les coûts des différentes filières d'études séparément, seuls les coûts liés à la filière formant à l'enseignement spécialisé étaient supérieurs à la moyenne nationale, à l'instar de l'année précédente. Contrairement à l'exercice 2013 (env. + 35 %), les coûts enregistrés en 2014 pour cette filière ne se situaient toutefois que légèrement au-dessus de la moyenne suisse (env. + 11 %). Ils devraient encore reculer dans les années à venir en raison de la réorganisation de la filière d'études. Les valeurs moyennes suisses pour l'exercice 2015 seront publiées par l'Office fédéral de la statistique à la fin du mois d'août 2016.
- Les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC, introduites suite à la mise en place du système de subventionnement, exigent l'établissement du bilan des répercussions économiques effectives des engagements de prévoyance sur l'organisation. Les modifications de ces répercussions sont consignées dans les charges de personnel de manière à avoir une influence sur le résultat. Les gains ou pertes en résultant ne sont pas considérés comme librement disponibles mais comme des provisions pour d'éventuelles répercussions contraires dans les années à venir.

En 2014, les répercussions économiques ont été établies sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance (degré de couverture), ce qui signifie que le résultat annuel

de la PHBern a été considérablement influencé par les résultats des comptes des institutions de prévoyance.

Pour les comptes 2015, la PHBern a cherché une autre solution permettant de déterminer ses engagements de prévoyance à l'aide d'une méthode de calcul fiable prenant en compte ses propres chiffres. Le calcul se fonde désormais sur les directives établies par le Conseil-exécutif pour l'administration cantonale. Le même mode de calcul est ainsi utilisé pour les trois hautes écoles bernoises.

De ce fait, la PHBern a dû constituer des provisions supplémentaires d'environ 4,2 millions de francs en 2015 en raison d'une augmentation de ses engagements économiques envers les institutions de prévoyance. Cette forte hausse est unique étant donné qu'elle résulte du changement de méthode de calcul des engagements de prévoyance.

- Sans tenir compte de l'adaptation des provisions relatives aux engagements de prévoyance et au financement des rentes ni des projets de recherche en cours, les comptes 2015 de la PHBern présentaient un résultat positif d'environ 3,2 millions de francs. Ils bouclent toutefois avec un déficit de près de 1,5 million de francs. Pour les raisons susmentionnées, l'exercice 2015 est malgré tout réjouissant.
- La Direction de l'instruction publique a examiné la mise en œuvre du mandat de prestations 2014-2017 lors de l'entretien de controlling du 8 décembre 2015 avec la PHBern. Elle a constaté que cette dernière s'acquitte de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de la PHBern le 26 avril 2016.

2. Bases légales

- Articles 47, alinéa 1, lettre a, 50 et 50b de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Article 48, alinéa 3 de l'ordonnance du 13 avril 2005 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911)

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2015 de la PHBern.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2015 de la PHBern